

Créer, reprendre, céder une entreprise

Ce qu'il faut savoir... par les notaires de la cour d'appel de Versailles

Créer son entreprise : un choix structurant

Créer une entreprise implique de choisir entre l'entreprise individuelle et la société. Ce choix doit tenir compte non seulement de vos objectifs professionnels, mais aussi de votre situation familiale, de votre régime matrimonial et de votre patrimoine personnel.

Il faut également déterminer si vous souhaitez louer ou acheter vos locaux professionnels. En cas de location, votre notaire pourra rédiger le bail en veillant particulièrement aux obligations des parties, à la fixation du loyer et aux clauses spécifiques. Si vous préférez acheter, il vous accompagnera dans la recherche de la meilleure solution : achat en direct ou via une SCI, paiement comptant ou financement bancaire.

Reprendre une entreprise : une analyse préalable essentielle

La reprise d'une entreprise existante nécessite une analyse juridique et fiscale approfondie. Votre notaire évaluera la valeur de l'entreprise, la qualité de sa clientèle et ses perspectives de développement afin de sécuriser votre investissement.

Transmettre une entreprise : une opération stratégique

La cession ou la transmission d'une entreprise ne s'improvise pas. Plusieurs options permettent de valoriser le fruit de votre travail, d'assurer la pérennité de l'activité et, le cas échéant, de préparer la relève. Souhaitez-vous transmettre par donation ? Vendre à un tiers ou à un membre de votre famille ? Impliquer un héritier ? Chaque scénario mérite une réflexion approfondie.

La transmission d'une entreprise familiale se heurte souvent aux règles du droit successoral, notamment à la réserve héréditaire, qui garantit une part minimale aux enfants. Le notaire peut alors proposer des solutions juridiques adaptées : donation, donation-partage, location-gérance, mise en société pour une cession progressive par parts sociales, etc.

Le rôle clé du notaire

Professionnel du droit, le notaire est un partenaire de confiance. Il analyse votre situation personnelle et professionnelle, rédige les actes nécessaires et conserve ces documents essentiels. Grâce à sa connaissance fine de votre environnement patrimonial et familial, il vous aide à faire les bons choix et à articuler harmonieusement vos projets privés et professionnels.



Service Vie économique
01 30 98 89 00